

## Impact sanitaire de la navigation de plaisance



Lors des récentes décennies, le parc des bateaux de plaisance s'est fortement accru en France. Cela a nécessité la construction de ports exclusivement réservés à cette activité. La création d'ouvrages portuaires offrant un accès et un abri permanents a attiré une nouvelle clientèle de plaisanciers. On a assisté simultanément à un développement anarchique des mouillages individuels, posant un problème de coexistence avec les activités de pêche et de conchyliculture. Depuis 1980, le parc des bateaux de plaisance a progressé de 5 % par an en moyenne, sans amélioration sensible des équipements sanitaires à bord. La saturation des ports existants, liée à la faible mobilité de nombreux bateaux, nécessiterait la création d'infrastructures supplémentaires. Mais l'implantation de nouveaux équipements lourds rencontre souvent une opposition de la part des usagers du littoral. Ce rapport présente un premier bilan de l'état sanitaire et des équipements des ports de plaisance et évalue l'impact résultant de leur exploitation et de leur entretien sur la qualité bactériologique des plans d'eaux et des sédiments littoraux. Il rappelle

aussi des mesures d'aménagement propres à assurer la protection des cultures marines.

Auteurs du document : Leon, Michel

Mots clés: ports de plaisance, pollution bactériologique, protection du littoral, cultures marines

Thème (issu du Text Mining): MILIEU NATUREL, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - PAYSAGE, MOT OUTIL

Date: 1990-08-27
Format: text/xml
Langue: Inconnu

Droits d'utilisation: 1990 Ifremer, info:eu-repo/semantics/openAccess, restricted use

Télécharger les documents :https://archimer.ifremer.fr/doc/00103/21444/19025.pdf

https://archimer.ifremer.fr/doc/00103/21444/

Permalien: https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/impact-sanitaire-de-la-navigation-de-plaisance0

Evaluer cette notice:



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

